



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 6 juillet 2026 à 19h30, sont présents la conseillère et les conseillers suivants :

Madame Marie-Eve Denicourt ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Jean-François Berthiaume, Rémi Cusson et Michaël Roy, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Est absent : Monsieur Florent Raymond, conseiller municipal.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi que six (6) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 2.2. Adoption du procès-verbal
- 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
- 2.4. Rapport sur les plaintes
- 2.5. Dépôt des états financiers comparatifs des revenus et des dépenses
- 2.6. Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
- 2.7. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025
- 2.8. Réserve - Conciliation 2025
- 2.9. Affectations aux réserves financières - Budget 2026
- 2.10. Dénonciations des coupures dans le programme Emploi Été Canada - Appui
- 2.11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 26-440 décrétant une dépense de 1 089 500 \$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de construction du réservoir d'emmagasiner d'eau potable
- 2.12. Dépôt du rapport concernant les formations obligatoires des élus municipaux
- 2.13. Demande de commandite - 26e gala Hommage aux agricultrices

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
- 3.2. Embauche d'une pompière volontaire

4. TRANSPORT

- 4.1. Octroi de contrat - Mise en place de ralentisseurs de vitesse
- 4.2. Achat de deux radars pédagogiques en zone scolaire
- 4.3. Embauche d'une employée aux travaux publics

5. HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1. Octroi de contrat - Surveillance de chantier pour les travaux de construction d'un nouveau réservoir d'emmagasiner d'eau potable
- 5.2. Plan climat de la MRC - Cibles de réduction des GES
- 5.3. Travaux d'entretien de cours d'eau - Branche 22 de la rivière du Sud

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
- 8.2. Demande d'autorisation pour la tenue d'un spectacle pour un organisme de charité
- 8.3. Dépôt de demande d'aide financière - Programme Nouveaux horizons pour les aînés

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES DIVERSES

11. RETOUR DES COMITÉS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

QUESTION	RÉPONSE
Pourquoi nous n'avons pas été consulté avant les travaux de réparation de la branche 6 du ruisseau Chartier?	Parce que c'est la procédure à suivre.
Pourquoi ne pas s'être basé sur le règlement de 1986 pour la répartition?	Depuis plusieurs années, la Municipalité répartit les montants par la superficie contributive du bassin versant.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

26-07-146 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoptée à l'unanimité

26-07-147 Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

26-07-148 Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2026 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Rémi Cusson et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 345 373,54 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	6401 à 6464	pour	90 069,75 \$
Accéo transphère	25 à 42	pour	55 054,10 \$
Chèques fournisseurs	86270 à 86324	pour	124 998,41 \$
Ajout chèque	86325	pour	17 246,25 \$
Rémunération		pour	58 005,03 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de juin 2026 totalisant trois (3) plaintes est déposé au conseil.

Dépôt Dépôt des états financiers comparatifs des revenus et des dépenses

Le conseil municipal prend acte du dépôt des deux états financiers comparatifs en date du 30 juin 2026.

26-07-149 Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes

Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'autoriser monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, à transmettre la

liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes pour l'année 2024 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et à la MRC du Haut-Richelieu conformément à la procédure.

Adoptée à l'unanimité

26-07-150

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Yves Barrette, dépose le rapport sur les faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'autoriser la publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025 par envoi postal aux citoyens de la municipalité ainsi que sur notre site internet.

Adoptée à l'unanimité

26-07-151

Réserve - Conciliation 2025

Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'autoriser :

1. Un transfert de la réserve aqueduc vers le surplus accumulé non affecté au montant de 104 167,21 \$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2025;
2. Un transfert du surplus accumulé non affecté vers la réserve égouts au montant de 11 104,67 \$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2025;
3. Un transfert de la réserve des matières résiduelles vers le surplus accumulé non affecté au montant de 68 176,66 \$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

26-07-152

Affectations aux réserves financières - Budget 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le budget municipal pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE des transferts aux réserves financières étaient prévus pour cette année budgétaire;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Michaël Roy et résolu :

D'affecter un montant de 4 160 \$ au Fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

D'affecter un montant de 23 080 \$ à la réserve du Fonds vert de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

26-07-153

Dénonciations des coupures dans le programme Emploi Été Canada - Appui

ATTENDU QUE le programme Emplois Été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes âgés de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité essentiels à la population, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture et des services municipaux;

ATTENDU QUE les jeunes engagés dans le cadre de ce programme contribuent directement à la prestation des services qui sont essentiels pour le bon fonctionnement des familles, tels que les camps de jour municipaux, facilitant la conciliation travail-famille pour de nombreux citoyens;

ATTENDU QUE les coupures anticipées au programme Emploi Été Canada pour l'année 2026 auront pour effet de réduire considérablement la capacité des municipalités à maintenir ces services à la population;

ATTENDU QUE les incohérences observées entre les orientations du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada en matière d'intégration des jeunes au marché du travail nuisent à la planification municipale;

ATTENDU QUE le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens nécessitent un soutien financier prévisible, stable et équitable de la part du gouvernement fédéral;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre se joigne aux municipalités du Québec afin de dénoncer les coupures annoncées dans le programme Emploi Été Canada pour l'année 2026, lesquelles nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Canada de maintenir le financement du programme Emploi Été Canada afin d'assurer la pérennité des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent;

QUE la présente résolution soit transmise :

- à M. Marc Carney, premier ministre du Canada
- à Mme Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles
- à Mme Christine Normandin, députée fédérale de Saint-Jean
- à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)
- à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)
- à la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
- aux autres municipalités de la MRC du Haut-Richelieu

Adoptée à l'unanimité

Avis & Dépôt	<u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement 26-440 décrétant une dépense de 1 089 500 \$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de construction du réservoir d'emmagasinement d'eau potable</u>
	Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Stéphane Vézina qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin d'autoriser un emprunt de 1 089 500 \$ pour les travaux de construction du nouveau réservoir d'emmagasinement d'eau potable. Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Stéphane Vézina dépose une copie du projet de règlement 26-440, <i>Règlement décrétant une dépense de 1 089 500 \$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de construction du réservoir d'emmagasinement d'eau potable</i>.
Dépôt	<u>Dépôt du rapport concernant les formations obligatoires des élus municipaux</u> Conformément à l'article 15 de la <i>Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale</i>, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport sur les formations obligatoires des élus municipaux.
26-07-154	<u>Demande de commandite - 26e gala Hommage aux agricultrices</u> CONSIDÉRANT QUE le 26^e gala des Agricultrices de la Montérégie Ouest se tiendra le 3 octobre 2026; CONSIDÉRANT QUE l'année 2026 sera l'Année internationale des agricultrices; CONSIDÉRANT QUE le gala est l'occasion de rendre hommage aux femmes qui contribuent, par leur travail, leur engagement et leur leadership, au développement et à la vitalité de notre agriculture régionale; Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre octroie une commandite de 500 \$ pour le 26^e gala des Agricultrices de la Montérégie Ouest. Adoptée à l'unanimité
3.	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>
	<u>Service de sécurité incendie - Rapport</u> Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de juin 2026 représentant les sorties suivantes : • 4 appels incendies et entraides; • 2 appels premiers répondants.
26-07-155	<u>Embauche d'une pompière volontaire</u> Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'embaucher madame Sarah Melaven à titre de pompière volontaire pour la Municipalité de Saint-Alexandre. Adoptée à l'unanimité
4.	<u>TRANSPORT</u>
26-07-156	<u>Octroi de contrat - Mise en place de ralentisseurs de vitesse</u> CONSIDÉRANT l'intention du conseil municipal de mettre en place des dispositifs afin de ralentir la vitesse; CONSIDÉRANT QUE deux offres de service ont été reçues afin de construire des ralentisseurs de vitesse permanents et une intersection surélevée sur le réseau routier; CONSIDÉRANT QUE la soumission de Daudi est considérée comme étant la soumission la plus avantageuse en terme de rapport qualité/prix; Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu d'octroyer le contrat pour la construction de ralentisseurs de vitesse à Daudi pour un montant de 21 750,11 \$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité
26-07-157	<u>Achat de deux radars pédagogiques en zone scolaire</u> CONSIDÉRANT QUE la zone scolaire de l'école primaire de Saint-Alexandre est située sur le chemin de la Grande-Ligne; CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Grande-Ligne est à forte achalandage; CONSIDÉRANT QUE des excès de vitesse sont constatées dans cette zone; CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place un outil de sensibilisation permanent dans cette section afin de conscientiser les conducteurs de leurs vitesses; Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre procède à l'achat de deux radars pédagogiques auprès de Kalitec au montant de 16 888,15 \$, taxes incluses.

26-07-158

Embauche d'une employée aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de nombreuses candidatures de qualité et a effectué des entrevues avec les candidats retenus;

CONSIDÉRANT QUE la candidate retenue à la suite des entrevues est madame Noémie Sénécal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

D'embaucher madame Noémie Sénécal comme employée aux travaux publics pour la Municipalité de Saint-Alexandre;

D'approuver le contrat de travail de madame Noémie Sénécal et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer ledit contrat de travail;

D'assujettir madame Noémie Sénécal à une période de probation de trois mois avant d'obtenir le statut d'employée permanente.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

26-07-159

Octroi de contrat - Surveillance de chantier pour les travaux de construction d'un nouveau réservoir d'emmagasinement d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution 26-06-136, la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à un appel d'offres public pour un mandat de surveillance pour la construction du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres s'est terminé le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et qu'elles sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE le présent appel d'offres faisait l'objet d'un système de pondération;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 2 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du comité de sélection sont les suivants :

- GBI Inc. : 91.5/100
- Tétratech : 70.45/100

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande au conseil municipal de retenir la soumission de GBI Inc. en raison d'un prix moins élevé que l'autre soumission reçue;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Rémi Cusson et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre octroie le contrat de surveillance pour la construction d'un réservoir d'eau potable à la firme GBI Inc. aux montants suivants plus les taxes applicables :

- Ingénieur civil : 180 \$/h
- Ingénieur mécanique : 180 \$/h
- Ingénieur en structure : 180 \$/h
- Ingénieur électrique : 180 \$/h
- Ingénieur en automatisation : 180 \$/h
- Visite partielle du chantier : 500 \$/visite
- Visite temps plein du chantier : 1 000 \$/visite
- Élaboration des plans finaux : 3 000 \$

Adoptée à l'unanimité

26-07-160

Plan climat de la MRC - Cibles de réduction des GES

CONSIDÉRANT que la MRC est en cours d'élaboration de son Plan climat dans le cadre du Programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL);

CONSIDÉRANT que cette démarche vise notamment à établir des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle régionale au niveau corporatif et collectif;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance de la proposition des cibles de réduction régionales des GES présentée dans le cadre de l'élaboration du Plan climat, soit 30 % pour le secteur corporatif et 45 % pour le secteur collectif d'ici 2035 par rapport au niveau de l'inventaire 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite adhérer à cette proposition afin de contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de lutte contre les changements climatiques, le tout en fonction de ses capacités financières et dans le respect des cadres réglementaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Michaël Roy, et résolu :

QUE la municipalité adhère à la proposition des cibles de réduction régionales des GES présentée dans le cadre de l'élaboration du Plan climat;

QUE cette adhésion soit transmise à la MRC pour intégration aux travaux relatifs au Plan climat;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

Adoptée à l'unanimité

26-07-161

Travaux d'entretien de cours d'eau - Branche 22 de la rivière du Sud

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu :

QUE demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage et d'entretien soient effectués dans la branche 22 de la rivière du Sud;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés à l'intérieur du bassin versant sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10 % d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de juin 2026, émis par l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, totalisant quarante-sept (47) permis est déposé devant le conseil.

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par le directeur général, monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

26-07-162

Demande d'autorisation pour la tenue d'un spectacle pour un organisme de charité

CONSIDÉRANT la demande reçue auprès de la Municipalité de Saint-Alexandre afin d'organiser un spectacle pour un organisme caritatif à la surface multifonctionnelle de Saint-Alexandre le samedi 15 août 2026;

CONSIDÉRANT les documents concernant l'organisation du spectacle soumis par les organisateurs de l'événement;

CONSIDÉRANT le court délai entre la présentation de la demande et la date projetée du spectacle;

CONSIDÉRANT QUE le spectacle pourrait avoir une capacité d'au-delà de 800 personnes;

CONSIDÉRANT QUE le plan de montage de l'événement manque beaucoup d'informations;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un tel spectacle amènera de nombreux automobilistes dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'un tel événement doit être planifiée plusieurs mois d'avance;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre n'autorise pas la tenue d'un spectacle pour un organisme de charité le samedi 15 août prochain à la surface multifonctionnelle de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

26-07-163

Dépôt de demande d'aide financière - Programme Nouveaux horizons pour les aînés

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Michaël Roy et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre dépose une demande d'aide financière dans le programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour la mise en place d'une balançoire universelle au montant de 32 825,37 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des correspondances du mois de juin 2026.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaires diverses

11. RETOUR DES COMITÉS

Aucune rencontre de comités

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

26-07-164

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h41.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire